



**La Confédération Générale du Travail**

**« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »**

# *Le Courrier*

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N° 1441 du 15 octobre 2013

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Info brèves	2
3. Réforme des retraites 2013 : Tract UGICT	3-4
4. Réforme des retraites 2013 : Tract Collectif Jeunes	5-6
5. Pouvoir d'achat : Communiqué intersyndical	7
6. Audience du 8 octobre 2013 Ministre du MEDDE / FNEE CGT : Compte rendu	8-11
7. CTM du 26 septembre 2013 : Compte rendu	12-15
8. CHSCTM du 4 octobre 2013 : Déclaration CGT – FSU	16-17
9. CAP TSDD des 2 et 3 octobre 2013 : Déclaration et compte rendu CGT	18-23
10. CEREMA : Compte rendu de la réunion du 1 <sup>er</sup> octobre 2013	24-27
11. Groupe d'échanges MEDDE : Compte rendu de la réunion du 1 <sup>er</sup> octobre 2013	28-31
12. CMFP du 12 septembre 2013 : Compte rendu	32-33
13. ONEMA : Communiqué CGT	34-36
14. CGCV : Communiqué CGT	37



## AGENDA

**Mercredi 16 octobre 2013**

Congrès UGFF

**Mercredi 16 octobre 2013**

CAP nationale des TSDD

**Jeudi 17 octobre 2013**

Congrès UGFF

**Vendredi 18 octobre 2013**

Congrès UGFF

**Lundi 21 octobre 2013**

Secrétariat fédéral

**Lundi 21 octobre 2013**

Comité de suivi du CEREMA

**Lundi 21 octobre 2013**

OS / DRH sur affaires maritimes

**Lundi 21 octobre 2013**

Conférence nationale des retraités de la FNEE – CGT

**Mardi 22 octobre 2013**

Conférence nationale des retraités de la FNEE – CGT

**Mercredi 23 octobre 2013**

Conférence nationale des retraités de la FNEE – CGT

**Mercredi 23 octobre 2013**

Elections aux CAP des corps des assistants de service social  
et des conseillers techniques de service social  
des administrations de l'Etat

**Jeudi 24 octobre 2013**

CTM

**Mardi 29 octobre 2013**

Groupe d'échange du MEDDE

**Mercredi 30 octobre 2013**

Secrétariat fédéral

**Jeudi 31 octobre 2013**

Réunion OS / DRH sur action sociale



## INFOS REVES



### Retraites

**Des débats parlementaires qui pointent l'injustice du projet de loi**

**Revalorisation des pensions : la CGT se félicite de l' « erreur » des députés**

La CGT se félicite du choix des députés de supprimer le report de la revalorisation des pensions. Ce vote, loin d'être une erreur technique, révèle un débat politique de fond. Cette mesure particulièrement injuste faisait porter sur les retraités les efforts de financement, ce alors que le patronat a obtenu dans le PLFSS une compensation intégrale de l'augmentation des cotisations. Le report de la revalorisation des pensions, loin d'être une mesure de détail, entraînerait un décrochage du pouvoir d'achat des retraités, ce alors que le rapport Moreau relève justement leur paupérisation grandissante. (...)



### Crédit d'Impôt pour la compétitivité et l'emploi

**Le CICE, effet d'aubaine à grande échelle pour les entreprises !**

Le Rapport 2013 du Comité national de suivi du Crédit d'Impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) confirme les critiques de la CGT à l'égard de cet énième dispositif fiscal en faveur des entreprises.

Doté à terme de 20 milliards d'euros, le CICE est la plus importante niche fiscale jamais mise en place. Un dispositif fiscal accordé sans aucune contrepartie en matière de création d'emploi, d'investissement dans la recherche, ou encore de salaires, et dont les objectifs se résument à faire baisser le « coût du travail » et à augmenter les taux de marge des entreprises. (...)



### PLFSS 2014

**Priorité à l'austérité  
Déclaration de la Cgt**

Le PLFSS 2014 est le frère jumeau du projet de budget adopté par le Conseil des ministres

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale est le frère jumeau du projet de budget 2014 : c'est un budget d'austérité.

Lors de sa présentation devant la Commission des comptes, le ministre du Budget Bernard Cazeneuve avait commencé par déclarer que ce PLFSS devait être au service de la croissance et de l'emploi. Nous sommes d'accord avec cet objectif mais il passe par l'augmentation des salaires et de l'emploi, mais pas l'austérité généralisée. (...)

suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



# RETRAITES 2013 L'HEURE DES CHOIX

## RÉFORME DES RETRAITES ENTRE MENSONGE ET MYSTIFICATION

**L'augmentation de la durée de cotisation permet d'éviter  
« la diminution du niveau des pensions\* »**

\*Discours de Jean-Marc Ayrault du 27 août 2013, page 2

**FAUX**

Au début des années 1980, pour une durée de cotisation exigée de 37,5 ans, la pension moyenne nette représentait 83 % du dernier salaire net. En 2001, pour une durée de 39,5 ans, elle ne représentait plus que 78 % et en 2012 pour une durée exigée de 41 ans son niveau s'établissait à 75 % du salaire net de fin de carrière (Chiffres extraits des 1er et 11ème rapports du Conseil d'Orientation des Retraites).

Selon le onzième rapport du Conseil d'Orientation des Retraites, compte tenu d'une durée de cotisation portée à 43 annuités, le taux de remplacement du salaire net par la pension nette plafonnerait en moyenne à 65 % en 2040 !

**« Le gouvernement exclut la baisse ou le gel de la revalorisation  
des pensions de retraités » (dossier de presse gouvernemental  
du 27 août 2013\*)** \*<http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/reforme-des-retraites-garantir-notre-systeme-corriger-les-injustices>

**FAUX**

Les pensions continueront bien d'être revalorisées en fonction de l'inflation. Mais la revalorisation des pensions qui était versée au 1er avril ne le serait plus qu'au 1er octobre, soit ... 6 mois perdus ! En conséquence, dès 2014 les pensions ne seraient plus augmentées que du quart de l'inflation. Elles n'étaient déjà plus revalorisées depuis 2009 que des ¾ de l'inflation, le gouvernement Fillon ayant alors décalé la revalorisation du 1er janvier au 1er avril.

Cette nouvelle perte de pouvoir d'achat ne sera jamais récupérée : elle représentera en cumul, pour une inflation annuelle de 1,8 %, un mois et demi de pension au bout de dix ans, 2,1 mois au bout de 15 ans et 2,7 mois au bout de 20 ans !

**Les « efforts » seraient partagés entre les salariés, actifs  
ou retraités, et les entreprises ?**

**FAUX**

La hausse des cotisations dites « patronales » sera totalement compensée par une baisse des cotisations familiales, elle-même compensée soit par une hausse de la fiscalité directe ou indirecte, soit par une baisse des prestations familiales. Il est où, l'effort partagé ?



### **Pour les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise (ICTAM) : des taux de remplacements encore plus faibles !**

Le projet de loi exclut, hors rachat, toute possibilité de validation des années d'étude. L'allongement de la durée de cotisation à 43 annuités, s'ajoutant à des débuts et des fins de carrière chaotiques, rendra en pratique impossible l'accès à une pension à taux plein avant 67 ans, âge d'annulation de la décote. Mais même liquidée à taux plein, une pension de retraite est proratisée en fonction du nombre de trimestres validés par rapport au nombre de trimestres exigés !

Quant aux ICTAM qui ne parviendront pas à se maintenir en emploi jusqu'à 67 ans, ils essuieront une décote sur le montant de leur pension de 1,25 % par trimestre manquant, qui s'ajoutera à la proratisation.

Le taux de remplacement du salaire par la pension de retraite peinera donc à atteindre les 60 % pour les ICTAM. D'autant que les

### **Réformer le financement des retraites : une décision à la portée des parlementaires !**

En décembre 2012, les parlementaires, en un vote, ont dégagé, au titre du Crédit d'Impôts Compétitivité Emploi, 20 milliards d'euros au profit des entreprises soit un point de PIB.

Pour rétablir le droit à une pension représentant au minimum 75 % de la rémunération de fin de carrière, dès 60 ans, il leur faudrait, sur 40 ans, dégager 7 points de PIB soit 0,175 point de PIB

### **5 mesures immédiates :**

- ◆ Suppression des 30 milliards annuels d'exonérations de cotisations sociales « patronales ».
- ◆ Élargissement de l'assiette de cotisations à l'intéressement et à la participation ainsi qu'aux primes pour les fonctionnaires (≈10 Mds de gain)
- ◆ Mise à contribution des revenus financiers perçus par les entreprises (≈26 à 30 Mds de gain annuel).
- ◆ Instauration de l'égalité salariale entre les hommes et les femmes (10 Mds de gain en 2020)
- ◆ Augmentation des cotisations « patronales » modulée en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises et en fonction de leur comportement en matière d'emploi, d'égalité salariale, de recherche et développement

### **Pour compenser la baisse du niveau des pensions, l'épargne retraite est-elle une alternative ?**

Banquiers et assureurs promeuvent activement PERCO, PERP et autres dispositifs d'épargne. Mais ils ne prennent aucun engagement sur les prestations qu'ils font miroiter. Le risque de perdre tout ou partie de l'épargne d'une vie, au gré des retournements des marchés financiers, est intégralement supporté par l'épargnant, ce qu'il ignore le plus souvent. Pourquoi les salariés devraient-ils assumer des risques que les banquiers se refusent, eux, en toute connaissance de cause, à prendre ?

**Le 15 octobre prochain, la CGT et son UGICT appellent à manifester pour peser sur le débat parlementaire et changer le cap de la réforme des retraites tout en faisant entendre vos exigences en matière de salaire et d'emploi.**





Madame la députée, Monsieur le député,

Nous, organisations syndicales, politiques et associatives de jeunesse, souhaitons attirer votre attention sur le projet de loi relatif à l'avenir et la justice du système de retraite qui est présenté ce Lundi 7 Octobre à l'Assemblée Nationale. En effet, notre collectif s'était réuni dès le mois de Mai dernier afin que la parole des jeunes puisse être entendue dans le débat. Pourtant, si le projet de loi est présenté comme étant fait pour les jeunes, force est de constater qu'il a été élaboré sans les jeunes. Aucune des propositions qui figurent dans le texte n'émane des revendications portées largement par les organisations de jeunesse.

Si cette réforme compte quelques avancées, notamment sur les apprentis, celles-ci ne peuvent masquer de graves reculs sociaux pour notre génération. En effet, l'allongement de la durée de cotisation est une double peine pour les jeunes.

Il s'agit de remettre le projet de loi dans le contexte économique et social qui est le nôtre. Les jeunes entrent plus tardivement sur le marché de l'emploi. D'une part ils sont amenés à étudier plus longtemps. Ceci est une bonne chose tant individuellement, quand on sait à quel point le diplôme est protecteur, que collectivement, car une jeunesse hautement qualifiée est source de progrès pour l'ensemble de la société. Pourtant, ces années d'études sont des années « blanches » en matière de droits sociaux.

D'autre part, la conjoncture économique a également rendu l'insertion et les parcours professionnels plus difficiles, plus encore pour les femmes qui sont surreprésentées à tous les âges de la vie parmi les personnes privées d'emploi, à bas salaire, en CDD, en intérim, en temps partiel et au final parmi les salariés aux carrières les plus courtes. 62% des jeunes démarrent leur vie professionnelle par une période de chômage. L'âge moyen d'obtention du premier emploi stable est de 27 ans et seul 1 salarié sur 2 est toujours en situation d'emploi lorsqu'il prend sa retraite.

Un nouvel allongement de la durée de cotisation serait une difficulté supplémentaire pour prétendre à une retraite à taux plein avant 67 ans, poussant les mieux lotis à trouver d'autres solutions, par capitalisation. La pérennité de notre système de protection sociale solidaire ne peut pas être assurée si les jeunes n'ont plus confiance en sa capacité à les protéger.

De plus, les mesures estampillées « jeunes » dans le projet de loi sont inopérantes. Que dire de ce qu'on nous présente comme une compensation à l'allongement de la durée de cotisation, nous permettant de « racheter » plus facilement nos années d'études ? Alors que la précarité fait rage chez les étudiant-e-s et que, cinq ans après la fin de ses études, les taux d'épargne sont au plus bas, il sera tout à fait impossible de réunir les fonds suffisants.

La réforme en l'état ne permet pas de prendre en compte nos exigences et de reconnaître la réalité des parcours des jeunes. Nous ne pouvons ignorer l'enjeu, pour l'ensemble de la société, de garantir les conditions d'insertion, d'émancipation et d'autonomie de la jeunesse, notamment via un droit à se former pour tous et un meilleur partage du travail entre les générations. Nous attendons donc du débat parlementaire de :

- revenir sur l'allongement de la durée de cotisation qui pénaliserait les jeunes
- reconnaître l'exigence de formation de la jeunesse par la validation des années d'étude
- tenir compte des périodes d'inactivité qui ponctuent notre insertion professionnelle
- valider les périodes de stage intégrées aux cursus de la même manière que pour certaines périodes de formations professionnelles
- rendre la mesure à destination des apprentis rétroactive, en particulier entre 2010 et 2014

Nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer afin d'exposer plus en détails nos propositions. Nous appelons également à soutenir les amendements qui iront dans le sens de ce que nous portons collectivement ou à en formuler de tels. Nous serons, le 10 Octobre, rassemblé-e-s devant l'Assemblée Nationale, pour un dépôt de pétition et seront disposé à ce moment-là à débattre de nos propositions avec l'ensemble des député-e-s qui le souhaitent.

En l'attente de votre réponse, nous vous présentons, Madame la Députée, Monsieur le Député, nos sincères salutations.

#### Le collectif « La retraite : une affaire de jeunes »

Premiers signataires :







Paris, le 2 octobre 2013

Madame la Ministre,

Lors de la présentation de l'agenda social 2013-2014, les organisations syndicales (CFDT Fonctions publiques, CFTC-FAE, CGT Fonction publique, FA-FPT, UNSA Fonction publique, FSU, Solidaires Fonction publique, CGC Fonctions publiques) ont unanimement dénoncé la politique salariale conduite dans la Fonction publique et souligné ses conséquences désastreuses pour les millions d'agents qui la composent.

Trois années consécutives de gel de la valeur du point et une quatrième déjà annoncée conduisent à une perte considérable de pouvoir d'achat pour tous les personnels quels que soient leur statut et le versant dont ils relèvent.

La situation est sans précédent et les pertes intervenues depuis des années, la dépréciation des carrières et le tassement des grilles ont atteint des niveaux insupportables que l'Insee a mis en évidence dans un rapport publié cet été.

Nos organisations affirment que ni les mesures d'urgence limitées que vous avez annoncées pour la catégorie C ni la négociation à venir sur les "parcours professionnels, les carrières et les rémunérations" ne sauraient à elles seules répondre à l'impérieuse nécessité de mesures salariales d'ampleur pour 2014.

Elles vous demandent, Madame la Ministre, d'ouvrir un réel espace de négociations salariales et d'inscrire rapidement à l'agenda social un rendez-vous spécifique pour en traiter.

Pour la CFDT Fonctions publiques

Brigitte JUMEL

Pour la FA-FPT

Bruno COLLIGNON

Pour l'UNSA Fonction publique

Guy BARBIER

Pour la CFTC – FAE

Denis LEFEBVRE

Pour la FSU

Bernadette GROISON

Pour la CGC Fonctions publiques

Vincent HACQUIN

Pour la CGT Fonction Publique

Baptiste TALBOT

Pour Solidaires Fonction publique

Thi-Trinh LESCURE

Madame la Ministre  
Ministère de la Réforme de l'État,  
de la Décentralisation et de la Fonction publique  
Secrétariat particulier  
80 rue de Lille  
75007 PARIS



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

## Compte-rendu de l'audience du 8 octobre 2013 Ministre de l'écologie / FNEE-CGT

### Pour le ministère :

Philippe MARTIN, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ; Paquita MORELLET-STEINER, Directrice adjointe du cabinet ; François CAZOTTES, DRH du ministère.

### Pour la FNEE-CGT :

Nicolas BAILLE, Secrétaire Général ; Jean-Marie RECH et Maurice BARLA, Secrétaires Généraux adjoints.

Cette réunion était une réunion de « prise de contact » suite à la nomination de Philippe MARTIN comme ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

\*  
\*      \*

En préambule, la FNEE- CGT a réaffirmé ses positions tenues lors du CT Ministériel du 26 septembre présidé par le ministre sur le projet de budget 2014 (cf. [compte-rendu sur le site fédéral](#)). Elle a exposé au ministre son analyse du PLF 2014 en réaffirmant que cela se concrétise par 1219 suppressions d'effectifs sur les budgets ministériels (- 697 METL et - 522 MEDDE), 390 suppressions dans les établissements publics du MEDDE et 100 suppressions à la DGAC (Budget annexe contrôle et exploitation aérien).

METL : plafond d'emplois de 13 477 (- 717 dont 38 transferts d'emplois) ; Etablissements publics : 275 (Logement – ANAH et CGLLS et Grand Paris) et 202 (Ville – ANRU et ACSé)

MEDDE : plafond d'emplois de 34 641 (- 3557 dont 3010 transferts d'emplois liés à la création du CEREMA) ; Etablissements publics : total des plafonds d'emplois 25 669, avec les suppressions suivantes : VNF - 115, Météo France – 89, IGN – 42, ONCFS – 44, Agences de l'eau – 45, IFSTTAR – 30, ONEMA – 14.

Stabilité pour les effectifs de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (363).

DGAC (BACEA) : plafond d'emplois de 10 925 (- 100), plafond de l'ENAC 845.

La diminution des plafonds d'emplois ministériels (hors établissements publics) sur six années est édifiante (total MEDDE-METL).

2009 : 69 828, 2010 : 65 863, 2011 : 62 371, 2012 : 59 566, 2013 : 52 760, 2014 : 48 118.  
Soit 21 710 postes supprimés en 6 ans.



Sur ce plafond d'emplois, tous les effectifs ne sont pas dans les services de l'Etat puisque le budget comporte une action-miroir 22 « personnels transférés décentralisation » (en 2014, 4 505) correspondant à des personnels mis à disposition des collectivités territoriales suite à des transferts de compétences, afin de respecter les droits individuels d'option entre FPE et FPT. Application des lois du 13 août 2004 dite LRL, 4 août 2008 dite LME et 26 octobre 2009 dite Parcs.

La création d'établissements publics d'Etat par transferts d'effectifs (soustraits des plafonds ministériels et inscrits aux plafonds des EP) explique une partie de ces diminutions. Sur la période, VNF avec 4231 transferts en 2013, CEREMA avec un peu plus de 3000 transferts à venir au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Mais sur les 6 ans, cela n'explique qu'un gros tiers des diminutions d'emplois.

Ainsi les plafonds d'emplois totaux des EP sont de 26 146 en 2014 (EP MEDDE : 25 669 et EP METL : 477). Ces plafonds étaient de 23 616 en 2013, augmentation liée à la création du CEREMA.

Les effectifs inscrits au BACEA (budget annexe contrôle et exploitation aériens correspondant à l'essentiel de la DGAC : 10 925 ETPT en 2014) diminuent de 584 postes en 4 ans.

La FNEE-CGT a également dénoncé la réduction de près de la moitié des crédits dits de « mesures catégorielles », la réduction des crédits d'intervention au MEDDE de près de 7 % (hors aides aux projets d'investissement avenir PIA) ainsi que la baisse des crédits de fonctionnement. Nous avons fait observer qu'entre les ambitions affichées et la traduction budgétaire il y a un véritable écart !

Par ailleurs, nous avons réaffirmé notre opposition concernant l'abandon des missions ATESAT et ADS et au contraire **le besoin dans tous les territoires d'une forte ingénierie publique dans toutes nos politiques.**

**Le ministre répond** que les contraintes budgétaires sont telles que chaque ministère doit participer à l'effort. Cependant, le ministère a des rendez-vous annuels autour de la conférence environnementale : « *cela doit avoir une traduction budgétaire* ». Sur les moyens de fonctionnement courant (hors immobilier mais incluant le développement des services informatiques support) de l'administration centrale et des services déconcentrés, ils sont stabilisés en PLF 2014 à hauteur de 83,7 M€ à périmètre constant contre 83,4 M€ en LFI 2013.

**Sur l'ATESAT/ADS**, le ministre précise que cela relève pour l'essentiel des compétences de la ministre C. Duflot, cependant il précise que le ministère de l'écologie est pour partie concerné et que **le CEREMA** a vocation à apporter son appui. Le ministre confirme l'intégralité [du protocole d'accord du 12 décembre 2012 sur le CEREMA](#) y compris l'engagement sur les moyens : « *Pour assurer la réussite de la mise en œuvre de la réforme, les moyens (financiers et humains (en ETP cibles notifiés)) alloués par l'Etat au nouvel organisme seront maintenus à dater de sa mise en place durant deux années à hauteur de la somme des moyens préexistants pour chaque service ou partie de service (supports) qui auront été inclus dans l'organisme* ». La CGT a réaffirmé que le CEREMA ne pourra assurer les missions ATESAT effectuées par les unités territoriales des DDT-M. Ces unités sont menacées de fermeture à très court terme et les agents laissés à leur sort ! Le comité de suivi annoncé sur « l'évolution de ces missions et l'accompagnement de ces agents » lors du CTM du 26 septembre doit se mettre en place.

**Concernant l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)**, la CGT a rappelé qu'elle n'y est pas, a priori, hostile. Mais cela doit se faire avec cohérence et des moyens budgétaires et humains supplémentaires, sans affaiblir les services et établissements existants (EPA non intégrés à l'AFB, mais aussi services de l'Etat DREAL et DDT-M notamment). Cela pose également le besoin d'améliorer un certain nombre de missions nécessaires à la protection et à la gestion de la biodiversité. Le projet d'AFB ne doit pas aboutir à faire moins et moins bien dans le champ de la biodiversité aquatique et terrestre, mais, au contraire, faire plus et mieux en raison des défis écologiques à relever.

Le ministre reconnaît que sur la mise en place de cette Agence, il y a besoin de mieux associer les organisations syndicales représentatives du périmètre. A cette effet, il va proposer la création d'un comité de suivi. Il reconnaît également, tout en disant que la situation budgétaire est difficile, que cela nécessitera des moyens...

La CGT a évoqué la situation des **ATE/TE et contractuels ONEMA et ONCFS** : le ministre reconnaît les échecs sur ce sujet, qui est une vraie question. Il propose que ces sujets soient identifiés comme prioritaires dans l'agenda social 2014...

**Sur le catégoriel**, la CGT est intervenue avec force sur les conséquences des fusions de corps et sur les revendications portées notamment dans les CAP sur l'indemnitaire, la mobilité, les taux pro/pro, etc....

Le ministre dit être conscient des difficultés concernant ces sujets mais précise que ces questions relèvent du Budget et de la Fonction publique. Il indique que la Fonction publique vient de prendre des mesures concernant les nouvelles grilles indiciaires pour la catégorie C, nous lui avons répondu que le compte n'y est pas du tout ! Cependant, il confirme que la catégorie C est une priorité gouvernementale aussi il indique sa volonté d'ouvrir des discussions sur l'évolution statutaire des agents d'exploitation qui n'ont eu aucune revalorisation depuis 1991. De même, et sur la base [du rapport du CGEDD](#), il propose d'ouvrir une réflexion sur l'évolution statutaire/formation/reclassement professionnel pour les adjoints administratifs et dessinateurs. Nous lui avons demandé d'y intégrer les experts techniques des services techniques, ce qu'il a accepté.

### **Sur les OPA**

Chantier statutaire :

- Décrets d'application de la loi de transfert des Parcs : une modification législative doit être introduite sous forme d'un amendement gouvernemental au PLF 2014. Nous avons demandé que le ministère active le processus pour que les décrets soient publiés rapidement afin que les OPA puissent faire la demande d'option pour le statut FPT avant le 31 août 2014 et opter au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Si ce délai n'est pas respecté cela repousse le droit d'option d'une année supplémentaire.

Le ministre répond que les décrets sont arbitrés et seront présentés au CTM du 24 octobre 2013.

– Le chantier sur l'évolution statutaire des OPA (décret de 1965) n'a pas encore démarré alors qu'il aurait dû se terminer au mois de juin. Cela conditionne les futurs recrutements, nous avons besoin d'avoir une feuille de route claire pour entamer ce chantier. La fonction publique semble privilégier la piste d'un nouveau statut interministériel autour des missions effectuées par les ouvriers d'Etat. Qu'en est-il ? D'ores et déjà il est urgent de prévoir des recrutements pour 2014

Le ministre répond qu'une réflexion est engagée à la Fonction publique pour une évolution éventuelle sur un statut d'ouvrier d'Etat interministériel. Néanmoins le ministère engage parallèlement une réflexion sur le chantier statutaire des OPA.

Mesures catégorielles OPA :

– 220 000€ étaient prévus dans les mesures catégorielles 2013 pour la revalorisation des salaires d'ouvriers expérimentés et compagnons. Cette revalorisation attend toujours le feu vert du Budget. Nous avons demandé à lever ce blocage. Urgence les 3 premiers niveaux de salaires des OPA se retrouvent au SMIC. La revalorisation pour qu'elle s'applique en 2013 doit être effective avant le 15 novembre (question de saisie de salaire).

Le ministre répond que pour la revalorisation des 3 premiers grades nous attendons la réponse du Budget étant bien conscient que l'accord doit arriver avant la mi-novembre : « *nous faisons tout notre possible* ».

La CGT a également fait par de l'action du 14 octobre prochain à Bruxelles à l'appel d'ETF concernant le projet de **Ciel unique 2+**. Nous avons noté avec satisfaction la position commune des ministres des transports Français et Allemand contre ce projet et avons demandé au ministre que nous souhaitons que la France pèse le 14 octobre jour de l'examen du projet de texte par la commission transport du Parlement européen. Le ministre confirme que le ministre des transports est attentif à ce dossier.

Nous avons également interpellé le ministre sur la **situation de Météo-France** et ses centres départementaux. Nous avons remis le dossier élaboré par la CGT-Météo. Nous lui avons rappelé sa position exprimée sur la non fermeture du centre de Auch quand il était Président du Conseil général du Gers... (mal à l'aise). Il propose que sur ce sujet son cabinet organise une réunion avec les syndicats...

Nous avons interpellé le ministre sur la nécessité d'avoir un véritable échange sur **la politique d'entretien des réseaux et infrastructures** en lui réaffirmant notre opposition à toute forme de privatisation des réseaux, d'externalisation des missions, de financement par des PPP et la nécessité de créer des Parcs dans les DIR ainsi que la nécessité d'un véritable cadrage dans les DIR. Le ministre n'est pas opposé à traiter ces sujets mais renvoi sur le ministre délégué aux transports. La CGT rappelle sa demande d'une étude par le CGEDD du coût réel des externalisations actée par la ministre D. Batho et qui est restée lettre morte. Le ministre acte la nécessité de faire cette étude.

**Concernant le décret amiante**, il confirme qu'il y aura un amendement gouvernemental sur le maritime qui sera déposé au PLF 2014, il est actuellement en arbitrage interministériel. Il confirme également qu'il est favorable à l'extension du dispositif à tous les agents du ministère y compris sur le réseau routier. Il va adresser un courrier commun MEDDE et METL au premier ministre allant dans ce sens sur la base [du courrier du 20 mars 2013 signé par les ministre C. Duflot et D.Batho](#).

**Sur la pénibilité**, le ministre considère que ce sujet doit être traité rapidement. Il propose de le mettre à l'agenda social 2014. La CGT rappelle qu'il est déjà à l'ordre du jour de l'agenda 2013 mais que cela n'avance pas. Il affiche une volonté d'aboutir dans les meilleurs délais.

Enfin, nous avons réaffirmé l'urgence d'avoir une audience entre les cabinets du MEDDE et METL sur **l'action sociale**. Nous lui avons rappelé que cette demande d'audience date de décembre dernier par l'ensemble des syndicats, du CCAS et FNASCEE. Nous avons également rappelé les difficultés rencontrées par les présidents de CLAS notamment en DDT-M pour exercer leurs mandats. Il s'engage pour qu'une audience entre les deux Cabinets MEDDE/METL ait lieu dans les meilleurs délais.

\*  
\*       \*

**En conclusion**, le ministre propose de formaliser dans l'agenda social 2014 un certain nombre de chantiers évoqués ci-dessus. Mais avant, il propose de faire un bilan avec les syndicats de [l'agenda social 2013](#) et ensuite d'organiser d'ici à fin novembre une réunion sous sa présidence pour valider l'agenda social 2014.

**Commentaire CGT :** les retards accumulés sur la concrétisation de l'agenda social 2013 sont nombreux ! Il y a urgence pour les personnels...A tout renvoyer à la discussion d'un nouvel agenda social 2014, nous n'entendons pas que le ministre cherche à gagner (perdre) du temps...



Compte-rendu du Comité technique  
ministériel (CTM)  
du 26 septembre 2013

SNE - SNUITAM



FSU - MEDDE / METL

Ce CTM comportait trois points : présentation du PLF 2014 du MEDDE et du METL en présence annoncée des ministres, et deux projets de décrets concernant le rattachement aux DIR des éléments des CRICR provenant des CETE et le transfert du fleuve Var au département des Alpes Maritimes.

Elus CGT (titulaires ou suppléants) : Nicolas Baille, Charles Breuil, Francis Combrouze, Willy Garing, Didier Horeau, Didier Lassauzay, Jean Marie Rech. Elus FSU (titulaire ou suppléant) : Simon Lery, Hervé Vullion. Experts CGT, FSU : Christian Mathis, Jean Luc Ciulkiewitz.

**Les choix et contraintes d'agendas des deux ministres Cécile Duflot et Philippe Martin ont empêché toute vraie discussion entre ministres et représentants élus des personnels.**

## 1- Budget 2014

Le ministre chargé de l'écologie a ouvert le CTM par la présentation du budget du MEDDE (« effectifs et moyens de fonctionnement réclament des efforts... mais nos moyens budgétaires et extrabudgétaires permettent de remplir nos missions... »). Il demande que l'agenda social ministériel soit évalué et amendé dans le dialogue d'ici la fin d'année. Il a entendu les interventions des représentants des personnels, **mais s'est excusé de ne pouvoir rester pour y répondre**. Il a assuré recevoir chaque organisation syndicale dans les jours qui viennent et bien comprendre le besoin de « reconnaissance et défense des agents ».

**Déclaration liminaire CGT et FSU (Nicolas Baille et Simon Léry)** Voir en annexe

L'arrivée au CTM de la ministre chargée du logement a permis le « relais » de son collègue contraint de partir... Après sa présentation du budget du METL (bis... « les moyens budgétaires et extrabudgétaires permettent de mieux faire pour la construction de tous types de logement et la rénovation thermique... »), elle a rappelé toute la confiance qu'elle accordait aux personnels de la MILOS (citant ses propos, au Parlement comme au congrès de l'USH de Lille, en réaction à ceux du président de l'Union Sociale de l'Habitat). Sur les missions ADS, elle assume la fin de l'instruction des autorisations de construire pour le compte des petites communes. **Et la ministre a quitté à son tour le CTM en s'excusant de ne pouvoir rester pour répondre à nos interventions...**

Le secrétaire général du ministère se charge de la présidence de séance et présente le document « PLF 2014 Emplois- Rémunérations- Fonctionnement » (*Voir en annexe ce document*). Il en ressort les données principales suivantes (effectifs en ETPT en comparant 2014/2013 à structure constante). **Réduction d'emplois dans les 2 ministères...Cela se concrétise par 1219 suppressions d'effectifs sur budgets ministériels (- 697 METL et - 522 MEDDE), 390 suppressions dans les établissements publics et 100 suppressions à la DGAC (Budget annexe contrôle et exploitation aérien).**

METL : plafond d'emplois de 13 477 (- 717 dont 38 transferts d'emplois) ; Etablissements publics : 275 (Logement) et 202 (Ville et Grand Paris)

MEDDE : plafond d'emplois de 34 641 (- 3557 dont 3010 transferts d'emplois liés à la création du CEREMA) ; Etablissements publics : total des plafonds d'emplois 25 669, avec les suppressions suivantes : VNF - 115, Météo France – 89, IGN – 42, ONCFS – 44, Agences de l'eau – 45, IFSTTAR – 30, ONEMA – 14. Stabilité pour les effectifs de l'Autorité de Sécurité Nucléaire (363).

DGAC (BACEA) : plafond d'emplois de 10 925 (- 100), plafond de l'ENAC 845.

La ligne « mesures catégorielles » 2014 se limite à 15 M€ en baisse elle aussi (indication des priorités gouvernementales pour la catégorie C et après concertation avec les représentants des personnels), à 6 M€ pour l'accompagnement des agents exposés à des restructurations de services et à la provision de 4,4 M€ pour le différentiel de cotisations pensions Etat / Fonction publique territoriale pour les personnels des DDTM détachés en collectivités locales sur les missions ADS ou ATESAT.

Sur le budget d'Action Sociale, Christian Mathis intervient au nom des élus CGT-FSU au CCAS en partant des besoins et de la situation des personnels, auxquels le niveau atteint par les budgets ne permet plus de répondre de manière correcte (déclaration en annexe).

En réponse aux interventions sur les crédits d'intervention, le DGITM assure que, comme pour le ferroviaire avec priorité à la régénération du réseau via la dotation à RFF, les crédits Etat d'entretien et de modernisation du réseau routier existant ne subissent aucune baisse comme c'est aussi le cas pour la ligne de l'AFITF. L'augmentation des redevances domaniales sur les sociétés d'autoroutes interviendra. La contrepartie de l'allongement de la durée des concessions serait un plan de relance d'investissements... Le DGALN précise que le prélèvement de 210 M€ par le budget général de l'Etat sur les ressources des 6 agences de l'eau au titre 2014 sera payée en 2015 par 3 agences. Il assure que les crédits de tous les autres établissements publics Eau et Biodiversité sont préservés (montants 2013 reconduits en 2014).

### ***Les réponses du Secrétaire Général sur différents points***

- **L'extension du dispositif amiante** à tous les personnels qui ont pu être exposés, fera bien l'objet d'un amendement gouvernemental en séance dans la loi de finances 2014 pour permettre la sortie d'un décret ;

- **Action sociale** : les crédits sont en baisse (-7,4%), mais le budget par agent est préservé en raison des transferts d'effectifs vers l'EPA CEREMA ; en direction des retraités, il faut améliorer les contacts ; le DRH rencontrera le SGG sur les moyens des CLAS en DDTM ; à l'ENIM, le directeur doit réunir un groupe de travail sur action sociale ;
- **ADS et ATESAT** : suites aux instructions données le 11 juillet aux DDTM sur les lignes directrices de la réforme et le cadre à donner aux agents, un groupe de suivi est décidé avec les OS, le SG et la DHUP sur le dispositif concret. Pour le secrétaire général, il ne s'agit pas seulement d'accompagnement mais d'évolutions de ces missions. Pour les agents des DDTM qui seraient détachés dans les collectivités locales pour poursuivre leurs missions ADS ou ATESAT, le différentiel de cotisations pensions sera compensé par l'Etat pendant 2 ans, une provision de 4,4 M€ figurant parmi les mesures catégorielles ; La réforme des fonctions ADS est dans la loi ALUR et celle de l'ATESAT sera dans le projet de loi de Finances 2014.
- **CEREMA** : les crédits 2014 au titre de la subvention Etat pour charges de service public, comporte bien les locations des immeubles des CETE et 3 STC transférés, ainsi que des crédits pour 1 M€/an pour les interventions sur les immeubles en propriété ;
- **Catégorie C Exploitation** : le groupe de travail reprendra en octobre ou novembre, ses travaux ont été suspendus en raison de la discussion menée par la Fonction publique sur la revalorisation des rémunérations des agents de catégorie C ;
- **ENTE** : il n'y a pas de projet particulier sur les deux implantations de l'ENTE d'Aix et de Valenciennes, mais les personnels formés ont diminué de 50 % en 2 ans, cela conduit forcément à réfléchir à une évolution...
- **Pénibilité** : le groupe de travail lié au CHSCTM se réunira le 7 novembre.

## ***2– Projet de décret rattachant aux DIR les divisions transports des CRICR des CETE***

Lors des discussions sur la création du CEREMA, nous avons soulevé la nécessité de l'avenir des activités menées par les agents des CETE au service des Centres régionaux d'information et de coordination routières (CRICR), aux côtés des effectifs de police et de gendarmerie. Le projet de décret prévoit le rattachement des divisions transport des CRICR et l'affectation des agents aux DIR dont le siège correspondant aux zones de défense. 38 agents seront ainsi affectés en janvier 2014 aux 6 DIR (le rattachement de la division transports du CRICR Ile-de-France à la DIRIF étant intervenu il y a longtemps). Ce rattachement nous semble logique, dès lors que les missions de centralisation des données de trafic, de traitement de l'information et de diffusion auprès des medias et des usagers continuent bien d'être réalisées pour l'ensemble des trafics et voiries. Cependant, nous nous inquiétons de ce que signifie dans la fiche d'impact du décret, la référence à un rattachement « sans préjudice d'une optimisation future du dispositif CNIR/CRICR ».

Le SG répond que le ministère de l'intérieur réfléchit à une optimisation des effectifs police et gendarmerie affectés aux CNIR/CRICR et donc à une évolution possible auprès des états majors des préfets des zones de défense. Le MEDDE sera dans la boucle de ces discussions. En tout état de cause, le SG reconnaît qu'il est indispensable de décider un rattachement sans délai.

Vote sur le texte présenté :



|| Abstention : CGT, FSU, FO CFDT, UNSA

### **3– *Projet de décret relatif au transfert de parties de services de l'Etat en lien avec le transfert de propriété du fleuve Var au conseil général des Alpes Maritimes***

En application de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 de décentralisation, le département des Alpes Maritimes et le préfet ont signé par convention du 15 mars 2013 le transfert de propriété et de compétence du domaine public du Var (sur 21 km du confluent de la Vésubie à l'embouchure en mer). La fiche d'impact relève que si 1,5 ETP catégorie B est compensé, cela n'a pas d'incidence sur les personnels de la DDTM (poste et demi vacant (concours fonction publique territoriale et départ en retraite)...

Nous relevons les enjeux élevés et contradictoires de cette partie du Var : aménagement urbain, inondations, continuité écologique... Or, en l'espèce pas d'effectifs et de moyens pourvus à la DDTM 06... Cette situation devient générale sur le domaine public fluvial (DPF) non navigable. Pour tout le territoire, les crédits d'entretien et les effectifs des DDTM sont dérisoires (moins de 4 M€ pour plus de 7 000 kms). En réponse, la DGALN reconnaît la baisse continue des crédits d'entretien du DPF non navigué, le bilan des transferts aux collectivités s'établissant depuis 2004 à environ 300 kms transférés sur le total de 7200.

Vote sur le texte présenté :

|| Contre :..... CGT, FSU, FO  
|| Abstention :..... CFDT, UNSA



Montreuil le 4 Octobre 2013

## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : fd.equipement@cgt.fr

### **Déclaration Liminaire au CHSCTM du 4 Octobre 2013.**

Il ne se passe pas un mois sans que les problématiques liées à l'amiante ne viennent au-devant de la scène médiatique. Tantôt on découvre de nouveaux matériaux contenant de l'amiante à l'exemple des enrobés, tantôt de nouvelles procédures sont engagées près des tribunaux pour obtenir réparation, comme les 163 agents de la SNCF pour anxiété d'être porteur de la maladie. Nous apprenons couche pour effectuer des routes, des parkings et même des parcours de santé !

Il est tout à fait consternant de constater que des administrations locales à l'exemple de la DIRM de Brest (Secteur Maritime) ou de la DTRS (EPA VNF) refusent de délivrer des fiches d'exposition à des agents. Les arguments pour ne pas délivrer ces fiches d'exposition sont quelquefois pitoyables, à l'exemple de la DTRS EPA VNF ; la directrice de ce service allant jusqu'à comparer des situations de shopping avec des situations de travail pour minimiser le problème d'exposition et en conclure qu'il n'y avait aucun risque. Il nous est tout à fait possible de démontrer le contraire. Déjà tous les spécialistes de la question vous diront qu'il suffit d'une seule fibre, lors d'une seule exposition, fut elle temporaire pour qu'il y ait contamination. Dès lors il n'est pas question de minimiser le risque ou de l'effacer au nom de la probabilité ! Ceci n'est pas acceptable. Nous pensons qu'au nom du principe de précaution, des fiches d'expositions doivent être systématiquement délivrées aux agents exposés, ne serait ce que temporairement.

Nous réclamons que ces fiches soient délivrées et remises aux agents exposés ou pouvant l'avoir été. Nous sommes en mesure de vous démontrer que ce n'est pas la bonne solution, le fait de remettre les fiches dans le dossier médical des agents, comme ce fut le cas dans un passé assez récent Lors des divers transferts qui ont eu lieu ces dernières années, des quantités de dossiers médicaux ont été perdus corps et bien. Dès lors nous supposons qu'il vous est aisé de comprendre qu'en cas de

nécessité par la production de ces fiches, pour prouver que la pathologie est directement liée à une exposition au travail en vue d'une reconnaissance en maladie professionnelle est juridiquement quasi impossible. En remettant aussi la fiche d'exposition directement à l'agent, il lui reviendrait directement de classer cette fiche dans un dossier au même titre que des fiches de paie.

A l'ordre du jour de ce CHSCT figure la problématique suicide. Nous tenons à tirer un signal d'alerte fort concernant le climat délétère généré par les projets de SPEEC (schéma prévisionnel des emplois et de carrières) en lui-même et plus particulièrement sur la question des effectifs dans les Agences de l'Eau : Une quarantaine d'emplois / an en moins. A cette baisse d'effectif programmée se rajoute la ponction de 210 millions d'euros dans les Agences de l'Eau ainsi que le plafonnement des recettes. Ces changements qui se profilent dans ces établissements sont de nature à inquiéter fortement le personnel, qui de plus n'étant pas toujours tenu informé, sont de nature à provoquer des situations d'inconfort voir anxigène. Le personnel à peur pour ses emplois....

Un point de l'ordre du jour de ce CHSCTM fait état d'une synthèse des interventions des Inspecteurs Santé Sécurité au Travail. Conformément au décret 82-453 ils doivent donner lieu à des rapports. Pouvez-vous nous dire sur les 56 inspections exécutées en 2012, combien ont été communiqués aux CHSCT locaux? Pour notre part, nous n'avons eu aucune transmission. Des services affichent une viabilité hivernale opérationnelle du 15 novembre 2013 au 15 mars 2014, dans le même temps ces services affichent un service d'astreinte commençant le 15 décembre 2013 et se terminant le 15 février 2014. La DIRA n'applique pas cette note. Pourquoi ? Quelle crédibilité au niveau du service à l'utilisateur peut-on avoir avec des dates différentes ? Ou est la cohésion ?

Suivant les pièces que vous nous avez fournies pour ce CHSCT M (Comité d'Hygiène et de Sécurité et Condition de Travail Ministériel), certains services n'ont pas encore élaboré de document unique d'évaluation des risques professionnels ou n'ont pas de plan de prévention.

Que compte faire notre ministère pour obliger ces services à se mettre en conformité avec le code du travail?

Le document unique et les plans de prévention sont faits pour la protection des agents. N'y aurait-il pas une défektivité dans les systèmes de protection en l'absence de ce document unique ?

Ce sera là notre conclusion, nous vous demandons d'intervenir auprès des services cités ci-dessus, afin que les fiches d'exposition soient délivrées aux agents exposés. Nous vous demandons d'intervenir afin que les rapports des ISST soient transmis aux CHSCT des services concernés, il en va de votre responsabilité.

**Les représentants CGT**



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### ***Déclaration des élus CGT CAP des TSDD des 2 et 3 octobre 2013***

Partout dans le monde le capitalisme engendre la misère, oppose les peuples, génère violence et montée des extrêmes. La xénophobie prospère sur le terreau de l'injustice sociale résultante des politiques d'austérité, pratiquée en Europe ou ailleurs, qui touche les plus défavorisés, mais aussi les couches moyennes.

Non l'austérité n'est pas la solution, mais plutôt le problème, qui enfonce un peu plus, chaque jour, dans la crise avec son cortège de souffrance pour les populations.

Pour la France, sous diktat de la Troika (BCE, FMI, Banque Mondiale), la coupe sombre de 2.6 milliards d'euros sur les dépenses de fonctionnement, prévue au PLF 2014 pour le budget de l'Etat, s'inscrit dans cette politique inacceptable d'austérité destructrice des Services Publics, mais qui exonère le grand patronat et les spéculateurs, de tout effort. Pourtant c'est bien eux, les principaux responsables de la dette publique. Et il faudrait encore, selon le précepte néolibéral « alléger le coût du travail ». Le travail comme le Service Public et la Protection Sociale ne sont pas des coûts mais une richesse produite par les salariés.

Dans nos ministères, les personnels sont attachés à l'intérêt général et à ce titre espèrent toujours une confortation, voire une reconquête des missions de Service Public ainsi qu'une meilleure reconnaissance en termes notamment de rémunération, de déroulement de carrière....

Au lieu de cela, la modernisation de l'action publique a remplacé la RGPP.

Le Ministère de l'Ecologie est le plus touché, signe que « la transition écologique » est bien la variable d'ajustement de la politique du Gouvernement malgré les nouvelles prévisions alarmantes du GIEC.

Nos emplois sont sacrifiés sur l'autel de la réduction dogmatique des dépenses publiques. Les transferts massifs dans les établissements publics (VNF, CEREMA...) et les privatisations de réseaux se poursuivent. Les réductions de budgets, de moyens en personnels mettent en danger les missions de nos ministères.

Le désengagement de l'État sur les territoires se poursuit en abandonnant les missions de proximité que constituent l'instruction des permis de construire et l'aide technique aux communes.

Les inégalités sociales et territoriales s'accroissent ; l'accès aux biens communs et aux besoins vitaux que sont la possibilité d'avoir un travail, un logement, de pouvoir se nourrir, s'éduquer, se soigner, se déplacer, se chauffer, deviennent une mission impossible pour des millions de personnes.

La situation sociale des personnels actifs et retraités continue de se dégrader avec un pouvoir d'achat en constante diminution. La perte pour les fonctionnaires est évaluée à moins 14,08 % en cumulée depuis juillet 2000 selon l'INSEE, ce qui représente un manque à gagner mensuel de 231 à 280 euros, pour un agent de catégorie C, de 317 à 366 euros pour un agent de catégorie B et de 429 à 511 euros pour un agent de catégorie A.

La réforme des retraites du gouvernement Ayrault/Hollande entérine celle de Sarkozy et loin de revenir sur les dispositions néfastes des réformes antérieures, qui ont mis des millions de salariés dans la rue, elle les conforte et les aggrave.

Les cotisations des actifs seraient augmentées, tous régimes confondus (public et privé). Même si cette hausse peut sembler modeste elle est problématique parce qu'elle s'ajoute aux augmentations décidées en 2010, puis en 2012 (financement dispositif carrières longues) qu'elle intervient dans un contexte de régression salariale (gel du point d'indice y compris confirmé pour 2014 dans le PLF) et de plus s'accompagne d'une diminution des droits.

Pour la C.G.T. la question des droits familiaux, de la reconnaissance de la pénibilité, des garanties minimales, de la mise en extinction de l'ERAFP sont des priorités.

Une réelle réforme pour diminuer les inégalités est plus que nécessaire. Il faut prendre l'argent où il est, et faire une autre répartition des richesses produites pour revenir sur 20 ans de régression sociale (de Balladur en 1993 à Ayrault en 2013)..

Une conséquence du PLF 2014, en plus du gel du point d'indice pour la cinquième année consécutive, c'est la diminution (division par deux) des mesures catégorielles.

C'est ce qui nous vaut ce mauvais feuilleton que joue l'administration aux T.S.D.D. et qui va mettre sur la touche beaucoup d'entres nous.

Alors qu'initialement la CAP promotions 2013 aurait dû se tenir début juin, de report en report, c'est au final les 2 et 3 octobre que la CAP se réunit pour élaborer les listes de promotions à l'intérieur du corps par tableau d'avancement.

Ce qui pose problème se sont les taux de promotion et le nombre de promotions.

Après avoir annoncé un taux à 35 % de promotions pour l'accès à TSPDD et de 22 % pour l'accès à TSCDD, le 3 juillet vous nous proposiez d'établir des listes sur la base de taux respectivement portés à 15 % et 14 % ; nous renvoyant à des hypothétiques négociations avec la Fonction Publique.

Or, dans un e-mail du 23 septembre à 17h57, vous confirmez pour les travaux de la CAP d'aujourd'hui, les taux inacceptables de 15 % et 14 %. (Pour les SACDD, ces taux sont à 13 % et 10 %), en indiquant que la répartition du nombre de postes entre les tableaux d'avancement et les concours, a été fixée au minimum pour ses derniers.

Il est particulièrement inadmissible de voir se profiler une gestion « comptable » des promotions 2013, si tardives, au travers d'un Tableau d'avancement « retraitables » dont beaucoup ont été écarté. La CGT est opposée à toutes nouvelles règles de gestion qui excluraient de la promotion des agents « retraitables ».

En réalité, nous doutons de la réelle volonté de nos ministères, toujours bons élèves pour pratiquer les expérimentations de régression en tout genre, de défendre leurs personnels auprès de la Fonction Publique ou de Matignon.

Après le mauvais reclassement indiciaire, le sacrifice des emplois fonctionnels, l'arnaque indemnitaire, nous n'en avons pas fini avec cette fusion de corps néfaste, avec en corollaire une modification en profondeur de la gestion des ressources humaines, au profil, toujours plus individualisée.

### **La CGT dit non au blocage des carrières !**

Elle vous rappelle vos engagements pour un passage accéléré des TSDD du 1<sup>er</sup> grade au 2<sup>ème</sup> grade et d'un examen professionnel spécial pour l'accès à la catégorie A.

Elle vous réitère sa revendication d'un plan massif de requalification du C en B et du B en A.

Concernant les suites de la CAP de fin juin sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des TSDD nous vous rappelons votre engagement de promouvoir au grade de TSDD spécialité EEI, les 2 agents qui auraient dû l'être au titre de 2012. Les affectations de la liste d'aptitude 2013 sont en cours, nous demandons qu'un délai supplémentaire soit accordé aux agents retenus pour effectuer leur choix.

Nous renouvelons notre demande déjà exprimée d'un bilan des concours et d'une révision des épreuves, pour la prise en compte de l'ensemble des missions exercées par les TSDD (notamment voies navigables et maritimes oubliées, mais ce n'était peut-être pas un hasard !).

Nous déplorons le manque de transparence à tous les niveaux de ce ministère, que cela soit au niveau de la DREAL avec l'absence de concertation sur l'établissement des listes de propositions de promotions, ou à votre niveau par la non transmission aux organisations syndicales des différentes notes de gestion que vous rédigez.

Merci de votre attention.

Les élus CGT





## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – Case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
Tél : 01.48.18.82.81 – Fax : 01.48.51.62.50 – e-mail : fd.equipement@cgt.fr

### *Compte rendu de la CAP des TSDD DU 2 OCTOBRE 2013*

La CGT proteste sur le choix de cette date pour réunir la CAP au moment où se tient le congrès du SNPTAS-CGT. La délégation CGT de ce fait est réduite. La présence d'un expert ex-élu de la CAP des TSE de l'USSER-CGT et le rétablissement de la parité, à notre demande, nous permettent de travailler dans de bonnes conditions et de peser au sein de la CAP dans la défense de l'intérêt des personnels.

Chaque organisation fait une déclaration, ci-après celle de la CGT.

A noter la déclaration de la CFDT pour le moins surprenante. Elle tenait en deux phrases pour valider les taux de promotion jugés « corrects » et demander la mise en place d'une charte de gestion.

Cette question de la charte de gestion avait fait débat et nous avons obtenus que l'administration y renonce, en effet au travers cette charte il s'agit d'instaurer une gestion individualisée et selon des critères qui ne vont pas dans le sens de l'intérêt des Techniciens. Pour ce qui concerne les taux de promotion, ils ont été revus à la baisse entre l'annonce de juin et la CAP du 2 octobre, ce qui fait que de nombreux Techniciens doivent renoncer à une promotion pour 2013.

#### **Réponses de l'administration :**

La Présidente assure que l'administration respectera son engagement du reclassement des ex-CTRL du 1<sup>er</sup> dans le 2<sup>ème</sup> grade sur 5 ans.

Une expérience passée nous autorise à en douter. La CGT sera vigilante sur cette question.

Sur les deux promotions par liste d'aptitude 2012 oubliées, elle verra avec le service gestionnaire.

Un bilan de l'ensemble des concours sera réalisé et ensuite les organisations syndicales pourront faire des propositions sur la nature et le contenu des épreuves.

Pour le reclassement des TSCDD qui occupaient dans le corps des TSE un « emploi

fonctionnel», cela pourra se résoudre uniquement dans le cadre de la réforme de la catégorie A qui a pris du retard. Pour mémoire, l'administration proposait 250 promotions en 3 ans, alors qu'il y avait 800 emplois fonctionnels. Le temps joue en la faveur de l'administration du fait des départs en retraite.

Sur la question du régime indemnitaire des TSPDD (convergence des ISS) l'administration se donne jusqu'à octobre 2017 (délai réglementaire). Inadmissible pour la CGT!

L'administration a envoyé aux services un message pour leur demander de ne pas se précipiter dans l'élaboration des promotions 2014 et d'attendre le bilan 2013 pour confirmer ou infirmer la poursuite du dispositif des promotions TRGS (retraitables) avec ou sans plafonnement.

L'argument avancé pour limiter les promotions TRGS est le faible gain indiciaire. A l'appui de cette affirmation, l'administration a communiqué des éléments dont la CGT démontre qu'ils sont trompeurs, et que la promotion TRGS permet des gains pouvant aller jusqu'à 27 points (125€). La CGT insiste, rejointe par FO, sur la nécessité à maintenir des promotions au titre des « retraitables ».

Le débat s'est engagé sur la question des taux de promotion, annoncés en juin à 35% pour l'accès à TSPDD et 15% pour TSCDD. Pour l'exercice d'aujourd'hui, ils ont été ramenés à respectivement 15% et 14%. Pour la CGT, c'est inadmissible et un très mauvais signe donné au lendemain de la fusion des corps qui a laissé un goût amer à certains (surtout les ex-CTRL). Seule la CFDT y voit quelques satisfactions, « cela aurait pu être pire ».

Avec la nouvelle grille de la catégorie C au 1er janvier 2014, l'échelle 6 de rémunération va recouvrir pratiquement la totalité du 1er grade du NES, ce qui peut provoquer des inversions de carrière pour un agent reclassé au 1er grade de TSDD. Le décret du NES va être modifié pour éviter ce problème.

Lorsqu'elle a eu connaissance que les taux de promotion seraient très en dessous de ceux prévus, l'administration dans un 1er temps a pris l'initiative de réduire le nombre de postes ouverts aux concours professionnels TSCDD pour une répartition ¼ concours et ¾ tableaux d'avancement, la Présidente de la CAP annonce une nouvelle répartition à 1/3 concours et 2/3 tableaux d'avancement.

Le report de la CAP de juin à octobre a pour conséquence d'écarter de la promotion au grade de TSCDD, des TSPDD « retraitables »: 18 pour la spécialité TG et 12 pour la spécialité EEI.

### **Effectifs du corps, par grade et spécialité:**

Photographie du corps des TSDD (avant promotions 2013)				
	EEI	TG	NSMG	TOTAUX
TSDD	987	4	78	1069
TSPDD	1150	3405	46	4601
TSCDD	899	4978	103	5980

## Examen des tableaux d'avancements:

Rappel: le nombre de promotions se calcule à partir d'un taux (pour 2013, 15% pour TSPDD et 14% pour TSCDD) appliqué à l'assiette des promouvables au 31 décembre de l'année n-1.

Accès au grade de TSCDD				
	EEI	TG	NSMG	TOTAUX
Concours Professionnel	50	91	3	144
Tableau d'avancement	104	182	3	289

La diminution du taux de promotion de 22% à 14% conduit à ce que de nombreux TSPDD qui auraient du avoir une promotion, n'en ont pas.

Beaucoup de propositions étaient hors critères. La CGT souligne que cela révèle que ces critères n'étaient pas bons et qu'il convient d'ouvrir une négociation à la suite d'un bilan des promotions 2013. En effet, des agents promouvables au grade supérieur dans leur ancien corps ne remplissent plus les conditions de promouvabilité dans le corps des TSDD.

Accès au grade de TSPDD				
	EEI	TG	NSMG	TOTAUX
Tableau d'avancement	91	1	6	98

La diminution du taux de promotion de 35% à 15% conduit à ce que de nombreux TSPDD qui auraient du avoir une promotion, n'en ont pas.

**PROCHAINE CAP (mutations) : 16 et 17 octobre 2013**

**Les élus à la CAP des TSDD**



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E-mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) – Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Réunion du comité de suivi sur le CEREMA du 1er octobre 2013

**Présents pour la CGT : Bruno Piel, Jean Charles Beaudoin, Didier Baton, Philippe Garcia, Jean-Luc Muller**

#### **Déclaration liminaire**

Depuis le 30 juin 2011, date du début des discussions concernant le CEREMA, la CGT a toujours porté l'exigence d'un moratoire sur les effectifs, afin de ne pas nuire à sa création. Mais d'année en année, les services qui y seront regroupés payent un lourd tribut à la politique de diminution du service public, après avoir subi une amputation d'au moins 600 ETP durant le plan d'évolution des CETE entre 2009 et 2011. En 2012, l'effectif cible de ces services était de 3326,8 ETP. En 2013, la cible n'était plus que de 3252,7 ETP, soit une diminution de 74,1 ETP. Au 1er janvier 2014, la cible annoncée était de 3284,5 ETP, soit une augmentation insuffisante de 31,8 ETP pour couvrir les 101 ETP nécessaires à la création du siège. Or, dans votre document budgétaire présenté ce jour, vous annoncez un effectif de 3000 ETP. Où sont passés les 284,5 ETP de différence ? Combien de postes sont supprimés et dans quelles futures directions ?

Concernant les moyens budgétaires qui seront alloués au CEREMA, nous sommes également très inquiets. En 2013, le budget de fonctionnement est de 46 M€ (programme 217 et 203). Mais lors de la présentation au CTM du 5 septembre du projet de décret, le rapport de présentation annonçait un budget de 231 M€ dont 193 M€ de masse salariale, soit 38 M€ pour le fonctionnement, chiffre référence qui vous sert à bâtir le budget 2014. Il manque donc 8 M€ ! Où sont-ils ? Votre projet de budget 2014 affiche 220 M€ de moyens de fonctionnement correspondant à la dotation des ministères, dont 184 M€ de masse salariale. Il y a donc une amputation de 11 M€ de la masse salariale, ce qui corrobore la diminution de presque 300 ETP !

De plus, vous ne présentez absolument aucun élément concernant l'investissement, alors que nous avons des échos très négatifs sur les diminutions cette année, par exemple de la part de la DGITM. Or, les investissements conditionnent l'avenir du CEREMA.

Pour la CGT le compte n'y est pas, ni en effectif, ni en financement. Et compte tenu de la baisse des effectifs, il ne sera pas possible de positionner le CEREMA sur des opérations pour compte de tiers. A l'aube de la mise en place du CEREMA, nous dénonçons cette destruction de nos services qui nécessairement orientera la stratégie début 2014. En outre ces décisions de suppression de budget remettent en cause le protocole qui prévoyait une harmonisation indemnitaire. La CGT exige des réponses à ses propositions d'harmonisation par le haut formulées lors de la précédente réunion.

Un dernier point sur le budget concerne la clôture et la réouverture comptable. Déjà chaotique habituellement, qu'en sera-t-il à la bascule en mode CEREMA. Comment seront pris en charge les derniers éléments de gestion 2013 ? De plus, quand arrivera la dernière tranche de financement 2013 dans les services ?

Suite à la réunion du 6 septembre, nous attendons également la révision de vos propositions concernant les instances de concertation (CAP des adjoints administratifs, des dessinateurs, des ETST et CCOPA). De plus, si vous nous présentez un projet de texte pour le Comité Technique et le CHSCT du CEREMA, qu'en est-il pour le niveau local ? Quelles articulations entre les deux niveaux ? Nous attendons également votre

orientation concernant le statut d'intégration des CDD pouvant prétendre à un emploi stable aussi que vos propositions relatives à l'exercice du droit syndical. D'ailleurs, la CGT revendique la même base que celle qui a été instituée à VNF.

Enfin, un sujet d'importance qui a également orienté notre vote défavorable sur le décret, dont nous n'avons aucune information, concerne celui de l'association des collectivités locales. Nous n'avons pas de calendrier actualisé des comités de suivi et surtout toujours aucune programmation d'une rencontre avec les collectivités locales, alors que la concertation avec celles-ci était inscrite dans le protocole et devait se dérouler simultanément aux comités de suivi. Après la main mise de l'État sur le CEREMA dans le décret d'application de la loi, c'est un nouveau coût de canif dans le contrat. Pour la CGT il est plus que temps de sortir de cette opposition destructrice État-collectivités. Le CEREMA doit servir toute la nation, nous exigeons que vous y mettiez les moyens.

### **Réponse de l'administration**

**Le budget concernant la Subvention pour Charge de Service Public - SCSP - a été bâti sur une base de 3000 ETP. Il sera ajusté en fonction des effectifs réels en fin d'année d'environ 3150 ETP. Le gouvernement proposera au parlement un amendement à la hausse d'environ 10 M€ - NDLR : Il faut y croire dans un projet de loi de finance qui propose 15 milliards d'économie.**

**L'administration confirme que les postes vacants ne seront pas subventionnés par l'ÉTAT -NDLR : Même s'il y a un transfert de ces postes au CEREMA, le CEREMA n'aura pas les moyens financiers de les pourvoir !**

**La SCSP de 220 M€ comprend un volume d'investissement de la DGITM, d'environ 0,5 M€. L'administration indique qu'il pourrait y avoir des investissements supplémentaires négociés au cas par cas. Pour calculer la SCSP, le ministère a retiré les 17 M€ de recettes pour tiers sur la base d'un constat d'une diminution permanente. L'administration avoue que la baisse de recettes pour tiers est due pour beaucoup à la baisse des effectifs depuis plusieurs années. La CGT lui rappelle qu'à force de perdre des compétences par non remplacement on constate le résultat. – NDLR : Pour fonctionner à l'identique, le CEREMA devra au moins vendre 17 M€ de prestations. Quant aux investissements, avec des budgets en berne, comment les directions d'administrations centrales pourront-elles soutenir le CEREMA ?**

**Certaines compensations ont été oubliées et notamment les besoins d'assurance des activités et des moyens du CEREMA. En séance, l'administration estime ce budget au plus à 2 M€ - L'assurance de certaines activités en lien par exemple avec l'utilisation de source radioactive, ..., mais aussi des moyens matériels, notamment des véhicules, nous paraît sous-estimée. Par ailleurs, les assureurs accepteront-ils de couvrir les risques liés à ces matériels ? A trois mois de sa création, le CEREMA a-t-il suffisamment de temps pour faire un appel d'offres ?**

Concernant **les régimes indemnitaires**, l'administration n'est pas en mesure de répondre aux syndicats. Elle renvoie au comité de suivi du 16 octobre. Les syndicats ont demandé une estimation financière de leurs revendications (alignement par le haut de l'ISS et de la PFR ; une PSR de 1,85 pour tous ; ...).

Les dessinateurs du CEREMA demeureront rattachés à la CAP nationale. En revanche, pour les adjoints administratifs et les ETST, l'administration maintient sa position de CAP locales sur la base du nombre d'agents. Elle n'a pas tenu compte des arguments qualitatifs portés par la CGT vis-à-vis desquels elle est incapable de répondre. Sur ce sujet, l'administration maintient une et une seule CCOPA au CEREMA, mais n'a pas étudié l'aspect préparation locale. Tous ces points sont reportés au 16 octobre. Sur ce point la CGT exprime son exaspération d'arriver à trois mois de l'entrée dans le CEREMA et de constater la légèreté avec laquelle l'administration traite ce sujet essentiel pour les agents.

Sur le comité technique et le CSHSCT du CEREMA, ainsi que les instances locales, l'administration est pitoyable. Elle n'a absolument pas étudié l'articulation entre ces deux niveaux. Elle renvoie aussi ce point au 16 octobre.

Concernant les moyens syndicaux, là encore l'administration est muette. Elle renvoie aussi ce point au 16 octobre.

Pour la rencontre avec les collectivités locales, une réunion prévue le 21 octobre est en attente de confirmation des ministres – *NDLR : C'est dire si l'Etat a bien l'intention de porter l'ambition d'un service technique au bénéfice de toute la nation ! A moins de 3 mois, associer les collectivités à la réflexion, alors que des sujets importants les concernant sont déjà finalisés, c'est se moquer d'elles ! Au lieu de fédérer, l'Etat cherche nettement à diviser !*

### ***Points de l'ordre du jour***

1/ La réunion se tenant sur le site de Bron, le comité de suivi a visité les locaux du siège. Visiblement, les CHSCT des services concernés (CETE, IFSTTAR et CETU) n'ont pas été sollicités pour avis. Nous avons constaté que nombre de locaux sont vétustes. Certains renferment de l'amiante et ne sont pas signalés comme tels ! Les bâtiments sont disséminés sur le site. Pour tenir l'objectif affiché, le CEREMA va louer des locaux à proximité pour un montant annuel de 130 000 € - *NDLR : cet essaimage n'est pas viable, d'autant que l'accès au site nécessite un temps de transport important. C'est un des éléments qui contribue à la vacance importante du siège. Si l'administration n'y met pas les moyens, avec par exemple l'ITM, le résultat est à peu près certain !*

Concernant les médecins de prévention, l'administration envisage de conventionner avec les services du ministère de façon à ce que les médecins aient un seul contrat de travail.

Pour l'Inspecteur Hygiène Sécurité, l'administration n'a pas encore décidé qui s'en chargera, ni où il demeurera.

Pour les commissions de réforme, les agents du CETMEF, du SETRA, du CERTU dépendront de la commission départementale du site où ils sont affectés.

2/ Concernant le volet social, nous avons salué l'orientation concernant les assistants de service social, les médecins de prévention et le maintien des CLAS (les CLAS actuels seront maintenus jusqu'aux prochaines élections). Cependant, nous avons dénoncé les piètres moyens consacrés à l'action sociale, dont 80% de l'enveloppe sont dédiés aux dépenses de restauration. Nous avons cependant revendiqué un alignement des subventions de restauration à l'ensemble du CEREMA. Le préfigurateur a répondu que ce chantier n'est pas prioritaire ! Nous avons aussi rappelé notre attachement à l'action sociale qui bénéficie à tous les agents à la différence du mode associatif qui s'adresse à des adhérents. Enfin, nous avons dénoncé la volonté de l'administration d'utiliser l'action sociale pour « contribuer au développement d'une culture commune ». Nous estimons que des mesures du type harmonisation par le haut des régimes indemnitaires seraient plus efficace pour stimuler le sentiment d'appartenance au CEREMA.

Pour ce qui concerne la MGET, les agents en bénéficieront en tant que mutuelle référencée par la DGAFP jusqu'au 31 décembre 2015.

Un service spécifique consacré à la retraite des fonctionnaires (4 personnes au siège dont un correspondant retraite) est en charge d'informer les agents et de préparer les éléments pour la liquidation des pensions. Nous avons demandé l'extension de ce service au PNT et OPA et de pouvoir aussi traiter le cas des polypensionnés. Nous avons rappelé que la légèreté de l'administration a conduit des agents partis en retraite, à revenir travailler suite à une erreur de calcul ! Si l'équipe est prévue, les postes ne sont pas pourvus !

Départs anticipés en C3A(amiante) : qui concernent certains OPA mais aussi des fonctionnaires, leur dossier sera transmis, au moment du départ en C3A, au Ministère qui assurera le paiement de l'indemnité.

3/ La CGT a demandé que l'activité concernant la surveillance des ouvrages hydrauliques, soit ajoutée dans les domaines de conventionnement avec la DGPR. Par ailleurs, la convention type présentée, si elle identifie bien dans le détail les activités et domaines d'intervention, est lourdement muette sur les moyens humains et financiers. En outre, le point sur les investissements est totalement vide. La CGT a demandé que tous les investissements soient mentionnés. Elle a aussi mis en garde sur la propriété intellectuelle et l'accès inconditionnelle aux données.

La répartition entre le pré-programmé et le T9+ n'est pas connue à l'avance. La préfigurateur laisse entendre que l'on ira vers plus de pré-programmé. Suite à une question de la CGT, la préfiguration répond que dans les directions techniques la répartition des activités au profit des uns et des autres ne devrait pas évoluer en 2014 par rapport à ce qu'elle était en 2013.



Sujets divers:

La préfiguration va lancer une enquête auprès des agents des 11 services, comportant 7 questions sur le futur projet stratégique. (dans les prochaines semaines).

La préfiguration travaille aussi actuellement à la mise au point d'un logo CEREMA, mais n'a pu nous dire ce qu'il y avait dans le cahier des charges. Elle demandera aux agents de voter parmi un nombre réduits de propositions.

### **Prochaines réunions du comité de suivi**

**16 octobre – réponse aux nombres questions en suspend ?**

**21 octobre – discussion en présence des collectivités ?**

### **Prochain comité technique ministériel**

**26 octobre – vote sur les textes CAPs/CCOPA/ ...**



## COMPTE RENDU du GROUPE d'ÉCHANGES MEDDE/ORGANISATIONS SYNDICALES Du 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2013

Présents :

DRH Medde : F Cazottes, R Davis, P Perrais, A Harle, N Courseaux, H Scmitt, Fernandes

CGT : C Breuil, FB Louet, N Fiorot, G Silène, D Talbourdet, R Lemaitre

FO, CFDT et UNSA

Deux points étaient inscrits à l'ordre du jour de ce groupe d'échanges :

- ❖ Projet de décret relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et de l'aménagement du territoire accompagné de trois arrêtés fixant les montants de l'astreinte, les conditions de compensation horaire des HS et les taux de l'indemnité de permanence
- ❖ Projet de décret fixant les conditions d'intégration des OPA dans la FPT, projet de décret portant règlement des droits à pension pour les OPA qui intégreront la FPT et projet d'arrêté fixant les modalités d'application du décret portant règlement des droits à pension des OPA qui intégreront la FPT.

### 1. **PROJET « ASTREINTES » aux MELT/MEDDE :**

La DRH a convié les organisations syndicales à un groupe d'échanges, afin de débattre des projets de textes qui vont être soumis à un prochain CTM, concernant l'astreinte. Ils seront appliqués dans les deux ministères afin d'harmoniser tous les textes d'astreintes existant actuellement et venant des ex-ministères qui ont été fusionnés au sein du MEDDE et METL.

L'objectif de la DRH est d'avoir un seul texte ministériel avec comme base le texte DDI auquel il a été rajouté l'astreinte d'exploitation contenu dans celui de l'ex-Equipement.

Ces projets de textes se présentent sous la forme de :

- *un projet de décret relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions,*
- *trois projets d'arrêtés concernant les conditions de compensations horaires des heures supplémentaires, les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions et le taux de l'indemnité d'astreinte.*

La CGT a fait part de ses remarques sur tous ces textes en rappelant sa revendication de revalorisation du taux de l'astreinte à hauteur de 300€/semaine. Nous avons également demandé de prendre en compte les agents qui ont été transféré à VNF le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Plus généralement, nous demandons des explications sur l'application de ces textes sur l'ensemble des établissements publics. La DRH nous répond qu'il s'agit de textes généraux qui doivent s'appliquer à tous sauf si des textes spécifiques existent dans certains établissements.

**Nous avons exigé des explications sur la notion d'intervention pendant un repos programmé, nous attendons toujours la réponse !!!!**

Nous avons contesté fortement le fait que les repos compensateurs soient fixés par le chef de service en fonction des nécessités de service, des vœux de l'agent et pris dans un délai de six mois maximum. Nous nous sommes appuyés sur la réalité dans les services où ces repos compensateurs sont pris au-delà des délais réglementaires en raison du manque d'effectifs.

Toutes les OS sont d'accord pour dire que la revalorisation du taux d'astreinte est insuffisante et demandent une revalorisation plus que significative.

La CGT dénonce le fait que l'astreinte de décision ne s'applique pas aux OPA qui ont vocation à encadrer.

Ces textes seront soumis à l'avis d'un CTM qui n'est pas connu ce jour, ainsi que celui des IHTS pour les catégories B et C administratif et technique.

### **Voici les projets de revalorisation des taux**

#### **Pour l'astreinte d'exploitation :**

<b>Période d'astreinte</b>	<b>Projet de Taux</b>	<b>Taux Actuel</b>	<b>Projet de Revalorisation</b>
semaine complète	159,20 €	149,48 €	<b>9,72 €</b>
nuit (*)	10,75 €	10,05 €	<b>0,70 €</b>
Samedi ou journée de récupération	37,40 €	34,85 €	<b>2,55 €</b>
dimanche ou un jour férié	46,55 €	43,38 €	<b>3,17 €</b>
Week-end, du vendredi soir au lundi matin	116,20 €	109,28 €	<b>6,92 €</b>

(\*) Le taux est de 8,60 € dans le cas d'une astreinte fractionnée inférieure à 10 heures.

#### **Pour l'astreinte de décision :**

<b>Période d' Astreinte</b>	<b>Montant</b>	
	2013	2014
Semaine Complète	105,00 €	121,00 €
nuit	10,00 €	10,00 €
samedi ou journée de récupération	22,00 €	25,00 €
dimanche ou jour férié	30,00 €	34,85 €
week-end, du vendredi soir au lundi matin	67,00 €	76,00 €

#### **Pour l'astreinte de sécurité :**

<b>Période d' Astreinte</b>	<b>Montant</b>
semaine complète	149,48 €
nuit (*)	10,05 €
samedi ou journée de récupération	34,85 €
dimanche ou un jour férié	43,38 €
week-end, du vendredi soir au lundi matin	109,28 €

(\*) Le taux porté à 8,08 euros dans le cas d'une astreinte fractionnée inférieure à 10 heures ;  
 Pour la CGT, ces montants sont en dessous des revendications que nous portons au quotidien, et cela s'apparente au mépris des personnels car ce sont eux qui vont une nouvelle fois avoir leur pouvoir d'achat en baisse.

**MOBILISONS-NOUS DANS TOUTES LES MANIFESTATIONS POUR  
 REVENDIQUER UN MEILLEUR REGIME INDEMNITAIRE**

## **2. INTEGRATION des OPA dans la FPT**

En préambule, H Schmitt rappelle le processus de concertation concernant les projets de textes : examen en groupe d'échanges puis validation au CTM du 24 octobre prochain pour être présentés au conseil supérieur de la FPT et la commission consultative d'évaluation des normes. Projet de modification législative de l'article 11 de la loi du 26.10.2009 soumis à l'avis des parlementaires (amendement au PLF 2014)

Les projets de textes soumis à concertation sont :

- *Pour le PLF (projet de loi de finances) 2014, proposition de nouvelle rédaction du premier alinéa du 2 de l'article 11 de la loi n°2009-1291 du 26/10/2009 : rajout de la commission nationale de classement dans la loi pour les OPA « haute maîtrise » qui intégreront la FPT, modification du deuxième alinéa du 2 de l'article 11 de la loi du 26/10/2009 qui améliore substantiellement les droits à pension des OPA qui intégreront la FPT,*
- *Projet de décret fixant les conditions d'intégration dans la FPT,*
- *Projet de décret portant règlement des droits à pension des OPA dans la FPT,*
- *Projet d'arrêté fixant les modalités d'application du décret portant règlement des droits à pension.*

L'administration affirme sa volonté d'aboutir sur cet important dossier. La CGT interroge la DRH sur le fait que les décrets soient soumis à l'avis du CTM avant que la loi de finance ne soit votée.

Le DRH ne sous estime pas les risques de modification de la loi et pense qu'il est nécessaire de travailler en parallèle sur l'examen des projets des textes (décrets et arrêtés) pour ne plus perdre de temps.

CGT : sur la méthode du dépôt de l'amendement, nous demandons, quelle procédure va être utilisée ; soit par la commissions des lois ou en séance ? Ceci est important car la commission des lois a encore la possibilité de modifier le texte.

Le DRH ne connaît pas la méthode, c'est le ministère du budget qui décide.

En préambule, FO fait une déclaration liminaire qui reste fidèle à leur grande tradition syndicaliste : « **nous sommes contre tous les textes proposés** » !!

C'est déjà à cause de leur attitude irresponsable que le statut Etat/collectivités a été abandonné, alors qu'il apportait des garanties importantes aux OPA transférés et représentait la seule possibilité de continuer à embaucher sous notre statut dans la FPT.

Depuis la parution des projets de décrets, FO n'a fait aucune proposition visant à apporter de solides garanties aux OPA qui intégreront la FPT.

Cherchez l'erreur, pour FO la seule position possible est que les OPA restent en MADSLD avec la revendication d'une charte de gestion nationale..

On connaît la valeur d'une telle charte puisque nous avons déjà la circulaire Lallement et cela n'empêche pas les conseils généraux de s'asseoir sur notre statut ( promotions...) ou bien nous interdisent l'accès aux prestations sociales. La CGT considère que la position de MADSLD ne peut être confortée qu'à travers un décret en application de la loi de transfert des Parcs.

### ➤ **Projet de modification législative de l'article 11 de la loi de transfert**

CGT : nous rappelons notre profonde opposition à la commission nationale de classement et son officialisation dans la loi. L'opposition qui est faite aux 130 OPA « haute maîtrise » d'intégrer la FPT en catégorie A est contraire aux droits.

Nous ferons déposer un amendement au cours du débat parlementaire visant à son retrait du décret et qu'une homologation directe soit définie pour chaque OPA.

➤ **Projet de décret d'intégration**

Suite aux diverses réunions interministérielles, l'administration rappelle que le projet est figé et qu'aucune modification n'a été apportée. Il sera soumis en l'état.

CGT : Si nous notons l'évolution par rapport au projet initial, nous rappelons que nous ne pouvons nous satisfaire de l'écriture actuelle.

Là aussi nous déposerons des amendements sur l'intégration en catégorie C où il manque 23 points d'indice, le reclassement des T1 en TP de 1ere classe et la haute maîtrise en catégorie A.

Pour les OPA qui ne seraient pas reclassés en catégorie A, ils seraient reclassés dans le dernier échelon du dernier niveau de la catégorie B sans pour cela que leur indice de reclassement correspondant à leur salaire de base et leur prime d'ancienneté soit maintenu à titre individuel. Ils percevraient de fait l'IC (indemnité compensatrice). Nous demandons à connaître comment cette indemnité sera prise en compte dans le calcul de la pension lors de leur départ en retraite.

Nous contestons également le fait que cette IC n'est pas prise en compte en cas de maladie alors que c'est bien du salaire.

Sur la non prise en compte de l'IC dans l'assiette de cotisation pour la retraite, l'administration indique que c'est la retraite garantie du FSPOEIE (article 3 du décret et arrêté) qui compensera ce manque.

Sur l'IC en cas de maladie, l'administration nous rétorque que c'est la libre administration des collectivités qui s'applique !!

➤ **Projet de décret retraite**

Nous relevons que le travail que nous avons mené sur ce sujet avec notre étude d'impact a fortement amélioré le système de double pension de la loi. (reconnu par l'administration)

Nous demandons la réécriture de l'article 6 du décret concernant les majorations/bonifications pour enfants qui prête quelque peu à confusion.

L'administration accepte cette réécriture.

Globalement nous émettons un avis positif sur les décrets et arrêté portant règlement des droits à pension des OPA qui intégreront la FPT.

La CFDT trouve les propositions de textes soumises ce jour comme un compromis acceptable.

**Conclusion**

**Quatre années que nous bataillons ferme pour obtenir des textes d'intégration du meilleur niveau possible et ceci bien seul.**

**Dans ce qui nous est proposé, tout n'est pas parfait loin de là en particulier sur l'homologie salariale entre OPA et fonctionnaires territoriaux mais nous avons tout de même fait fortement progresser les niveaux d'intégration des OPA en catégorie C et B. Seuls les technicien1 et ceux qui devraient intégrer la catégorie A vont se retrouver pénalisés.**

**Dans les prochaines instances de concertation, nous continuerons à déposer des amendements sur le décret d'intégrations.**

**Le point le plus positif est celui portant sur les droits à pension qui est plus innovante en grande partie grâce au travail du SNOACGT.**

**Sur ce point, nous considérons que les conditions sont acceptables, nous ne jouerons pas les jusqu'aux boutistes au risque de tout perdre comme certains l'ont fait.**



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Compte-rendu de la réunion du Bureau de la CMFP du 12 septembre 2013

Présents: les représentants de la sous-direction FORCQ, du SPES, de l' Encadrement supérieur, des CVRH et les représentants du personnel issus de la représentativité du CTM.

Ordre du jour:

- Actualité sur le domaine compétence-formation;
- Les parcours de professionnalisation;
- Les modalités d'accompagnement des agents et des services.

En préambule la CGT souhaite exprimer à nouveau son désaccord avec la politique de GRH, initiée par la Fonction Publique et déclinée au sein de nos ministères. Elle réaffirme la nécessité de donner des repères collectifs aux agents. Cette nécessité s'oppose à une individualisation toujours plus accentuée de la gestion des personnels. Elle s'appuie pour affirmer ces propos sur la présentation du parcours de professionnalisation inscrit à l'ordre du jour. Pour la CGT, l'agent doit entretenir son porte feuille de compétences, dans un contexte en perpétuelle mutation, ce n'est pas acceptable.

La CGT réitère sa demande de présentation en groupe d'échanges voire en CTM de ce point qui est un des éléments de la GRH. Un débat plus large doit être ouvert et ne peut se limiter au bureau ou à la commission ministérielle de formation.

Quant à l'ADS/ATESAT elle renouvelle et renouvellera dans toutes les instances où elle siègera, sa demande de véritables mesures à l'attention des agents directement concernés par l'abandon de ces missions. Le ministère n'a déjà que trop tardé, il faut des moyens pour suivre individuellement le repositionnement des agents. Les 70 ETP annoncés ne sont pas satisfaisants. Ils ne couvrent pas l'ensemble des services. Des moyens humains et financiers doivent être dédiés. Le Secrétaire Général lors du conseil de perfectionnement du CMVRH du 5 juillet 2013 a demandé( au CMVRH de travailler sur l'aide au repositionnement. Quelles mesures ont été prises depuis cette date ? Les chefs de service ont dénoncé l'obsolescence des mesures initiées lors de l'abandon de l'ingénierie concurrentielle.

La CGT attend un signale fort de l'administration envers les agents qui subissent ces réformes.

- L'actualité :

La réflexion sur les travaux relatifs à la réforme de la formation professionnelle sera lancée après la réforme des textes concernant le secteur privé ;

*La CGT s'interroge sur les tentatives de rapprochement du statut de la fonction publique et celui du salariat privé ou comment abroger le statut de la Fonction Publique ?*

La formation ouverte à distance (FOAD) : une lettre de mission a été adressée au CGEDD.

*La CGT a demandé une copie de cette lettre*

Le guide ministériel sur les compétences, destinés à l'encadrement, sera présenté aux organisations syndicales en octobre.

*La CGT souhaite que ce guide soit destiné à l'ensemble des agents.*

Le bilan de la formation 2012 sera communiqué fin 2013.

- Les parcours de professionnalisation :

De quoi s'agit-il ? C'est une offre structurée d'actions de formation qui couvre l'essentiel des besoins de compétences nécessaires à l'exercice des missions dans un domaine ou un métier.

Objectifs

C'est une professionnalisation « à la carte » qui donne la possibilité de construire un parcours individualisé en fonction de la situation de chacun et d'avoir une visibilité sur les attendus en termes de compétences individuelles et collectives dans une filière métiers.

Commentaires CGT : Quelle articulation avons-nous avec la politique de GRH de nos ministères ?

Quelle reconnaissance les agents ont-ils dans leur parcours professionnel, en termes de rémunération ? Quels sont les moyens mis à disposition ?

Lors des précédentes réunions la CGT a demandé que soit inscrit à l'ordre du jour d'un groupe d'échanges ce thème qui ne peut être déconnecté de la politique de GRH et réitère sa demande de concertation élargie

L'accompagnement des agents et des services :

Depuis 2008, des restructurations ont impacté le périmètre ministériel et la composition de la population servant ses politiques. Cette initiative vise à recréer du collectif. Il s'agit d'une aide aux chefs de service pour créer ou recréer de la transversalité. Cette démarche n'est pas concurrentiel avec l'aide aux services et aux agents proposée par le CMVRH, mais consiste plutôt à du coaching. Le dispositif s'appuie sur une assistance à la maîtrise d'ouvrage, l'accompagnement de CODIR. Un lieu de partage des problématiques a été créé, permettant aux participants de progresser ou de faire avancer le sujet. Cette démarche s'inscrit dans un cadre déontologique, sur mesure. C'est une alternative au secteur privé qui ne maîtrise pas le contexte ministériel.

Pour la CGT, nous y retrouvons nos mots « collectif, transversalité » mais nous ne sommes pas convaincus que notre approche soit identique.

Nous souhaitons obtenir plus d'informations concrètes sur ce thème.



**SYNDICAT NATIONAL C.G.T.**  
**OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES**

## **Nouvelle humiliation et nouvelles menaces envers des agents de l'Onema !**

### **L'ONEMA et le MEDDE attendent-ils l'irréparable pour réagir ?**

Malheureusement, la manifestation de deux-cent agriculteurs excités à Saint-Pourçain sur Sioule intervenue le 30 septembre 2013 au siège du SD de l'Onema de l'Allier est déjà une répétition. En effet, ce n'est pas la première fois que la FNSEA s'attaque aux agents de l'ONEMA. En juillet 2010 au service départemental de la Creuse, plus récemment à la Délégation interrégionale de Metz et de manière frappante, devant le siège du SD de l'Indre le 30 janvier 2013. Comme dans ce dernier cas, on est passé tout près de l'agression physique.

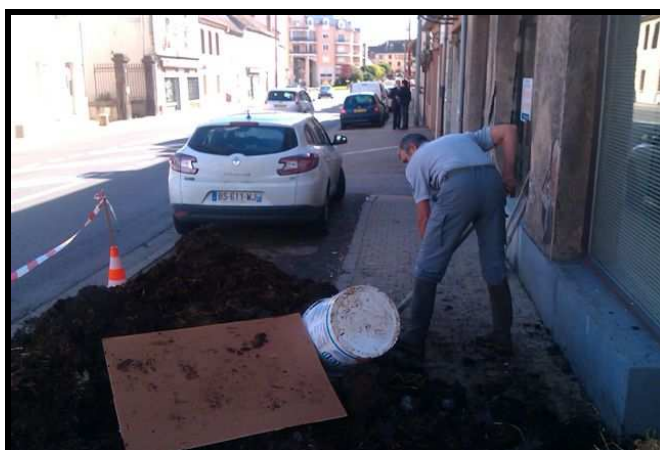
Nous n'oublions pas, dans un registre voisin, l'attaque scélérate d'un député lors d'une séance en commission (qui avait comparé l'action des agents de l'ONEMA aux méthodes de la SS), heureusement fustigée en séance par Madame Batho, notre ministre à l'époque, puis dénoncée par le Président du groupe parlementaire concerné.

**Cette répétition ne peut manquer de faire penser à un mouvement d'ensemble savamment orchestré, sachant la capacité d'organisation des syndicats agricoles dominants et leurs relais politiques.**

Suite à la manifestation du 30 septembre dernier, le président de la FNSEA de l'Allier ose menacer ouvertement les agents de l'ONEMA dans un courrier au préfet : « *Nous avons entrepris une première action d'intimidation...* ». Et plus loin : « *Nous userons nous-mêmes de toutes les méthodes pour contrer leur action.* »

(<http://emmanuelferrand.blogspot.fr/2013/09/lettre-au-prefet-suite-la-manif-contre.html>)

La cause de cette manifestation : un rappel à la loi prononcé à l'encontre d'un agriculteur ! Le président de la FDSEA (ayant pour sa part fait l'objet d'un procès verbal d'infraction cet été) utilise ce prétexte pour mobiliser 200 énervés, pour dégrader des locaux publics et pour intimider les agents de l'ONEMA.



## Deux constats :

1. **L'Etat laisse faire : les forces de l'ordre sont le plus souvent présentes et n'interviennent pas**, alors qu'elles sont dans le devoir d'empêcher et de constater les délits de dégradation des locaux publics, ceux des SD en l'occurrence. Dans le cas présent, la Gendarmerie Nationale se situe juste en face des locaux du service départemental saccagé. Par-dessus le marché, le Préfet de l'Allier a réagi en convoquant l'ONEMA afin «*d'examiner les modalités de contrôles des agents de l'ONEMA* ». Dans d'autres cas, c'est le préfet qui donne l'ordre d'ouvrir les barrières de la cité administrative pour laisser passer le cortège des agriculteurs, dont les intentions sont pourtant très claires... comme à Châteauroux.

**Une fois de plus, l'Etat désavoue ses fonctionnaires** et se couche face aux exigences d'une minorité qui veut pouvoir continuer à bafouer librement les lois de la République.

Et pour en rajouter, dans certains cas, les policiers refusent de prendre les dépôts de plainte, comme à Châteauroux en janvier dernier ! Bel exemple d'application équitable des textes de loi à tous les citoyens et impeccable exemple du bon usage de l'impôt payé par les contribuables. Sans compter que l'État, notamment au niveau départemental, ne répond

pour ainsi dire jamais aux mises en cause de l'Onema ou de l'application de la réglementation environnementale.



C'est donc le règne de "l'Etat poltron" et de l'Etat complice des délinquants, une version peu reluisante de "l'Etat exemplaire" qu'on nous vend à longueur de discours.

## 2. **La direction de l'ONEMA et le Ministère ne défendent pas leurs agents :**

La DG de l'ONEMA s'est jusqu'ici refusée à expliquer dans les médias en quoi les agriculteurs se trompent de cible et de qualificatifs quand à l'exercice des missions de police de l'eau. Et ceci malgré nos écrits et nos interpellations en réunion restées sans réponse valable (notamment la réunion DG-OS du 20/02/2012, voir le compte-rendu diffusé à l'époque).

Faire un communiqué factuel sur les missions de l'Onema dans les quelques journaux de la presse régionale qui couvrent les manifestations d'agriculteurs n'est pourtant pas compliqué et n'expose pas aux foudres de l'Olympe.

Sans compter la portée symbolique qu'aurait une telle démarche au sein même des Services départementaux et des Dir, qui ne voient guère passer que des messages négatifs ou ambigus de la Direction générale depuis la création de l'établissement et qui font l'expérience de la solitude, tandis que la DG gère ses petites affaires nationales.

L'Onema a beaucoup dépensé en communication externe depuis sa création. Il serait temps d'expliquer certaines choses simples au monde extérieur :

- ce qu'est la loi, qu'elle plaise ou pas, et ce que sont les enjeux de la Directive Nitrates et de la Directive Cadre sur l'Eau : protéger l'eau des rivières et des nappes afin d'assurer le bon fonctionnement de la nature et de disposer d'une eau propre à prix raisonnable.

Le non respect de ces Directives a déjà entraîné et entrainera des condamnations de l'Etat français à payer à l'Europe de fortes amendes avec l'argent public dans un contexte de récession (des dizaines de millions d'Euros pour la Directives Nitrates!)

**Ce sont donc les consommateurs qui payent encore, pas les agriculteurs-pollueurs !**

**On est donc bien dans le principe non pas du pollueur-payeur (principe fondamental de la loi de 1964) mais dans la pratique du pollué-payeur (et du pollueur-payé)!**

- que les agents de l'ONEMA exercent les missions de contrôles nécessaires dans le cadre de la police de l'Eau, en servant l'Etat souverain, sous tutelle des Procureurs et des Préfets (par l'intermédiaire des DDT), et ce dans la simple application des lois de la République.

**Au sein de l'Etat poltron comme d'un ONEMA délinquant, pas le moindre haut fonctionnaire pour rappeler et défendre les fondamentaux !**

**Où sont la Démocratie et l'Etat de droit ?**

**LES FAITS SONT GRAVES !  
LA DIRECTION GENERALE ET LE MINISTERE  
DOIVENT REAGIR MAINTENANT !**



**Pas sur l'ONEMA !**

***ENSEMBLE, RESISTER, CONSTRUIRE !***

Adresser votre correspondance à :  
CGT-ONEMA – 1364 Chemin de la Bretonnière – 38620 St Sulpice des Rivoires  
[secretairegeneral@cgttonema.fr](mailto:secretairegeneral@cgttonema.fr)



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### **CGCV : Les vacances de Toussaint sont devant nous...**

Depuis l'an dernier, avec la réforme des temps scolaires, les jeunes qui sont au collège ou au lycée ont deux semaines complètes de vacances pour la Toussaint.

Le CGCV organise comme chaque année depuis plus d'une décennie, pour les enfants des agents de VNF un séjour particulier: "j'apprends l'eau".

Cet apprentissage a pour objectif d'apprendre à nager. Et nager, pour des enfants habitants au bord des canaux, peut s'avérer très utile en cas de chute dans le milieu aquatique.

Avec la réforme des deux semaines de vacances, une nouvelle demande de départ en vacances a émergé de la part des adolescents et de leurs familles.

Portée par les SRIAS (Service Régional Interministériel d'Action Sociale), cette demande se concrétise au CGCV par l'organisation de séjours en Europe pour la tranche d'âge 14-17ans. Ces enfants partent pendant une petite semaine à la découverte d'une grande ville européenne. Londres ou encore Barcelone sont au programme des destinations.

Financés par les SRIAS ces séjours sont ouverts à l'ensemble des enfants des fonctionnaires d'une région. Le CGCV communique aux agents de la région concernée l'existence de ces offres.

Pour le moment, seul quelques SRIAS proposent en partenariat avec le CGCV, pour l'automne, ces séjours qui permettent à nos jeunes de partir à la découverte d'une capitale européenne et de faire une coupure dans ce très long premier trimestre.

Si vous et vos enfants êtes intéressés par ces séjours d'automne et que votre SRIAS ne les organise pas encore, vous pouvez contacter vos représentants CGT dans la SRIAS de votre région pour qu'ils portent cette revendication.